



Introduction

L'Indonésie au sein de l'ANASE

L'Indonésie, qui compte 183 millions d'habitants, est le quatrième pays le plus peuplé au monde. Elle s'étend sur un huitième de la surface du globe et est richement dotée de ressources naturelles. Ses dépôts de nickel, d'or, de cuivre, d'étain et de charbon sont considérables; elle compte parmi les plus grands producteurs de pétrole et de gaz naturel liquéfié; sa forêt tropicale humide est l'une des plus grandes du monde. L'aptitude de l'Indonésie à restructurer son économie, tout en abaissant en chiffres absolus le nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, a contribué à conférer à ce pays une place de choix au sein de l'ANASE et en à faire l'une des économies les plus dynamiques de l'Asie.

Depuis la mise en place du Nouvel ordre gouvernemental par le président Suharto, en 1965, l'Indonésie s'est appuyée sur un régime de gouvernement très centralisé. Cette orientation visait, après les profondes divisions internes de l'époque de Sukarno, à assurer la stabilité au sein de l'État. Cet autoritarisme, qui a favorisé la croissance économique et la stabilité politique, a toutefois entraîné des atteintes aux droits de la personne et a fait l'objet de critiques à l'échelle mondiale.

L'armée indonésienne exerce un pouvoir et une influence considérables dans les affaires civiles du pays. Comme le garantit la constitution, les deux fonctions fondamentales de l'armée sont de servir de force unificatrice et de principal auteur de la vision stratégique de l'État. On s'attend à ce que les militaires continuent de jouer un rôle de premier plan dans l'avenir politique du pays. L'évolution du régime politique indonésien, passant d'un régime planifié et centralisé à un régime devant rendre compte davantage de son action à la population en

général, exigera beaucoup de sensibilité de la part des dirigeants politiques du pays.

Comme c'est le cas pour la plupart des pays de la région, le principal partenaire commercial de l'Indonésie est le Japon, qui constitue la plus grande source d'investissements étrangers en Indonésie et qui accapare 34 p. 100 du commerce bilatéral du pays.

Le Canada et l'Indonésie

Les relations du Canada avec l'Indonésie remontent à 1949 et se caractérisent traditionnellement par l'aide au développement, l'investissement dans le secteur des ressources ainsi que des échanges d'ampleur modeste. Bien qu'aucun des deux pays ne soit un intervenant dominant sur le marché de l'autre, le commerce n'en demeure pas moins une base solide pour les relations bilatérales. En raison de l'ampleur de son marché intérieur et de son économie ouverte, l'Indonésie pourrait constituer des débouchés extérieurs importants pour les biens et services du secteur privé du Canada.

Le Canada tient énormément au respect des droits de la personne en Indonésie et continue à traiter la question avec les autorités indonésiennes sur le plan bilatéral, de même que par l'intermédiaire de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à Genève.

Des tribunes économiques et commerciales internationales comme la Coopération économique en Asie-Pacifique (APEC), les Négociations commerciales multilatérales et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) elle-même, offrent également des occasions de coopération efficace. Le Canada a acquis le statut de partenaire au dialogue de l'Indonésie en 1992.